

# APPLIQUER LES FONDAMENTAUX JURIDIQUES : CONTRATS, DROITS D'AUTEUR ET FISCALITÉ DU SPECTACLE

**Les « essentiels » pour contractualiser sur des bases juridiques, fiscales et financières fiables**

## • 4 JOURS

du 11 au 14 février 2019  
AIX-EN-PROVENCE  
ARCADE

## PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir les bases essentielles à la négociation, à l'élaboration et à la gestion des contrats du spectacle : artiste, producteur, manager, diffuseur ou organisateur de spectacles (permanent ou occasionnel). Cette formation s'adresse également aux agents des collectivités territoriales qui contractualisent avec des entreprises culturelles et des artistes.

## INTERVENANTS

CATHERINE  
MAISONNEUVE

consultante en gestion  
d'entreprise culturelle

Une formation indispensable pour progresser dans votre activité conformément au cadre réglementaire et fiscal, tout en ayant des relations contractuelles claires. À l'issue du stage, vous êtes capable de formuler les bonnes questions, de comprendre les formalités administratives incontournables et de limiter les risques juridiques et financiers.

## OBJECTIFS DE FORMATION

- Opter pour un statut juridique adapté à son activité, à son projet
- Sécuriser la relation contractuelle et choisir le contrat approprié
- Intégrer, dans l'élaboration d'une production, d'une manifestation et dans tout contrat, les données relatives aux droits d'auteur et droits voisins
- Identifier les critères d'assujettissement aux impôts et taxes
- Connaître la fiscalité applicable selon les cas de figure

## CONTENUS

### Déterminer le statut social et fiscal des parties

- L'identification des statuts et les conséquences en matière de contractualisation, de rémunération, de déclaration
- Les obligations réglementaires spécifiques aux entreprises de spectacle vivant (licence, numéro d'objet...)

### Connaître les droits d'auteur et droits voisins

- Les principes généraux et champs d'application du droit d'auteur et des droits voisins
- Les conditions, modalités et démarches pour la protection de l'œuvre
- Les modes d'exploitation de l'œuvre et les formes de rémunération
- Les repères indispensables à une contractualisation qui préserve les droits des parties

### Consolider les contrats pour le spectacle

- Les vérifications préalables
- Les bases de la théorie synallagmatique (contrats entre deux parties)
- La distinction et le choix du contrat : commande, cession, coproduction, coréalisation, préachat, marché public, convention de partenariat, accueil en résidence
- La pratique de la délégation
- La régulation des conflits de valeur ou d'intérêt

### Connaître la fiscalité

- Les principes généraux du droit fiscal
- La détermination des règles fiscales applicables aux entreprises
- Les impôts et les taxes

## CONTACT

CAROLINE BONHEUR

Responsable adjointe et de formation

04 42 21 78 62

formation@arcade-  
regionsud.com

6 place Barthélémy Niollon  
CS 30759 13617  
Aix-en-Provence Cedex 1  
Tél. 04 42 21 78 00  
www.arcade-regionsud.com

APE : 9499Z  
SIRET : 305 350 795 00046  
Déclaration enregistrée sous le  
numéro : 93 13 09 343 13  
Cet enregistrement ne vaut pas  
agrément de l'Etat

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### CONDITIONS DE PARTICIPATION ou PRÉREQUIS

- Aucun(e)

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- La formation se déroule en présentiel
- Des méthodes pédagogiques actives et participatives qui alternent apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuelles ou en petits groupes, mises en situation. La formation laisse une large place aux échanges et aux partages d'expériences pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants.
- La documentation pédagogique de ce module rassemble : le/les supports pédagogiques du/des intervenant(e), les outils présentés dans la formation, une bibliographie et webographie ainsi que des dossiers thématiques et documentaires spécifiques à la formation
- La responsable de formation est disponible en amont, tout au long et après la formation pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, collectif et individuel
- Centre de ressources, d'information et de documentation des arts du spectacle : consultation sur place sur rendez-vous ou via le site Internet de l'Arcade

### ÉVALUATION

- Entretien téléphonique et questionnaire pédagogique préalables
- Bilan oral et questionnaire d'évaluation des acquis à l'issue de la formation
- Attestation de formation remise au stagiaire

## EFFECTIF

- 15 participants maximum
- 

## HORAIRES

- De 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h15
- 

## TARIF

- 1120 euros TTC
- 